



Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

École Pierre-Rémy

360, 80^e Avenue
Montréal (arrondissement LaSalle), Québec, H8R 2T3
☎ (514) 595-2067
✉ (514) 595-7675
courriel : direction.pierre-remy@csmb.qc.ca



Séance ordinaire du conseil d'établissement

Procès-verbal

École Pierre-Rémy

26 mars 2018 à 18h30

- Personnes présentes :
- Madame Verline Ketchate (présidente)
 - Monsieur Olivier Thomas (parent)
 - Madame Joannie Guernon (parent)
 - Madame Manon Rolland (parent)
 - Madame Stéphanie Lemieux (enseignante)
 - Madame Isabelle Pinault (enseignante)
 - Madame Catherine Fortin-Fournier (enseignante)
 - Monsieur Pascal Nolin (enseignant)
 - Monsieur André Vincent (directeur)
- Personnes absentes :
- Madame Sylvie Lefebvre (directrice adjointe)
 - Madame Monique Durand (technicienne en SDG)
 - Madame Caroline Nganko (parent et représentante du CRP)

1. Mot de bienvenue de la direction

- Une lettre expliquant le fonds 8 a été remise à tous les présidents des CÉ de la CSMB.
- Le brouillon du PEVR est prêt, les commentaires du CÉ seront recueillis lors de la prochaine rencontre.
- Il y aura une soirée cinéma les 27 avril 2018.
- La nomination temporaire de madame Manon Rolland pour terminer l'année est officielle.

2. Parole au public

Pas de public lors de cette rencontre.

3. Adoption de l'ordre du jour

C.É 17-18/025 L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Madame Joannie Guernon et secondée par Monsieur Olivier Thomas.

4. Le secrétaire : André Vincent

5. Suivi du procès-verbal du 19 février 2018

- Changement au calendrier 2018-2019 (la journée pédagogique du 10 octobre est devancée au 1^{er} octobre à cause des élections).

6. Adoption du procès-verbal du 19 février 2018

C.É 17-18/026 L'adoption du procès-verbal est proposée par Madame Catherine Fortin-Fournier et secondée par Madame Stéphanie Lemieux.

7. Parole à la présidente

7.1 Points d'informations :

7.1.1 Coupe Sphéro

L'école Pierre-Rémy a remporté la première étape de la première Coupe Sphéro.

7.1.2 Planétarium mobile

Plusieurs élèves ont eu la chance de visiter le planétarium mobile de la CSMB (3 jours à l'école).

7.1.3 Normes et modalités

Le document a été distribué aux parents pour information.

7.2 Points d'adoption

7.2.1 Aucun point d'adoption

7.3 Points d'approbation

7.3.1 Programme local de musique

L'école Pierre-Rémy, souhaite offrir aux élèves du 2^e et 3^e cycle la possibilité de participer à une chorale et à une harmonie. Le programme « *Du chœur au vents !* » est entièrement offert en dehors des heures de classe. Aucune matière n'est donc amputée au niveau du temps d'apprentissage. On prévoit deux groupes en 2018-2019 : un groupe chorale 3^e à 6^e année et un ensemble à vent 5^e et 6^e année.

Ces groupes assisteront à leur cours de musique de base et bénéficieront d'une période hebdomadaire de 90 minutes de chorale ou de 60 minutes d'ensemble à vent dans le cadre du programme local de musique. Ces périodes auront lieu sur l'heure du diner (chorale) ou après les heures de classe (ensemble à vent) dans le local de musique.

Le salaire de l'enseignante sera une gracieuseté de la CSMB et nous bénéficierons d'un don de 10000\$ de la Fondation Bradley Bradley.

Les élèves devront passer une audition pour faire partie du programme et les frais aux parents seront le plus bas possible (entretien des instruments et reprographie).

C.É 17-18/027 L'approbation du programme local de musique est proposée à l'unanimité.

7.3.2 Grille-matières 2018-2019

Principaux changements :

- Les élèves ont choisi l'art dramatique comme 2^e art commun à tous les niveaux.
- Le préscolaire et le préscolaire accueil ont changé le 30 minutes de musique pour 30 minutes d'éducation physique.
- Le 2^e cycle et le 3^e cycle passent de 90 minutes d'éducation physique à 120 minutes.
- Le 2^e cycle et le 3^e cycle passent de 60 minutes pour le 2^e art à 30 minutes pour équilibrer le temps.
- 210 minutes de musique sont ajoutées pour le programme local de musique.
- 60 minutes sont consacrées au projet « on bouge au cube » (5 X 12 minutes).

C.É 17-18/028 L'approbation de la grille-matière 2018-2019 est proposée par Madame Joannie Guernon et secondée par Madame Verline Ketchate.

7.3.3 Principes d'encadrement des frais scolaire

Voici le résumé du document :

- Les frais chargés doivent être les mêmes pour toutes les classes du même niveau.

- Une augmentation maximale de 15% des coûts des documents visés par la présente résolution sera permise d'une année scolaire à l'autre.
- Un coût maximal de 115\$ sera respecté.
- Une proposition d'amendement à ces principes pourrait être demandée aux membres du conseil d'établissement afin de permettre la présentation d'un projet pédagogique spécial.

C.É 17-18/029 L'approbation des principes d'encadrement des frais scolaires est proposée par Monsieur Olivier Thomas et secondée par Madame Verline Ketchate.

7.3.4 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

En octobre 2017, les élèves de la 3e à la 6e année ont complété un questionnaire électronique sur la violence et l'intimidation à l'École Pierre-Rémy (SEVI). De la compilation des résultats sont ressortis les éléments suivants:

- Le sentiment de sécurité à l'école est à 78,7%.
- La principale forme de violence observée est la violence sociale à 10,8 %.
- Le principal endroit où la violence est observée est la cour de récréation.
- Près de 3% des élèves se disent être insensibles à l'intimidation.
- Les élèves qui vivent de l'intimidation se sentent confiants d'en parler avec les adultes de l'école
- La perception des jeunes en ce qui concerne la prise de position claire des adultes face à l'intimidation est à 79%.
- Les élèves ont la perception que les adultes de l'école interviennent lorsqu'ils sont informés d'une situation de violence à 93%

Priorités de l'école

1. Développer chez l'élève le respect envers toute personne afin de réduire la violence sociale.
2. Favoriser un milieu sécuritaire et non violent par une surveillance active et bienveillante.
3. Promouvoir une communication efficace chez l'élève en tenant compte de notre code de vie éducatif.

Objectifs

1. D'ici juin 2018, diminuer de 2 % le taux de violence sociale.
 - Ateliers de sensibilisation en classe (résultats du SEVI)
 - Vigilance lors des surveillances à l'extérieur
 - Activités alternatives (animateur de jeux, bouge au cube...)
2. D'ici juin 2018, augmenter le taux de confiance de 2 % des élèves par rapport aux interventions des adultes faites lors de gestes de violence et d'intimidation.
 - Intervention systématique
 - Surveillance active et bienveillante
 - Engagement clair du personnel contre la violence et l'intimidation
3. D'ici juin 2018, augmenter de 2 % le taux d'adhésion au code de vie éducatif.
 - Diffusion et application du code de vie éducatif
 - Cibler un comportement spécifique à atteindre par mois provenant du code de vie
 - Système de renforcement

C.É 17-18/030 L'approbation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence proposée par Monsieur Pascal Nolin et secondée par Madame Isabelle Pinault.

8. Parole à la représentante du SDG

Monique Durant est absente.

9. Parole aux représentants des enseignants

Les enseignants précisent qu'ils apprécient beaucoup la collaboration et la confiance des parents du conseil d'établissement.

10. Parole à la représentante du comité régional de parents

Caroline Nganko est absente.

11. Questions diverses

Aucun point ajouté.

12. Levée de l'assemblée à 20h20.